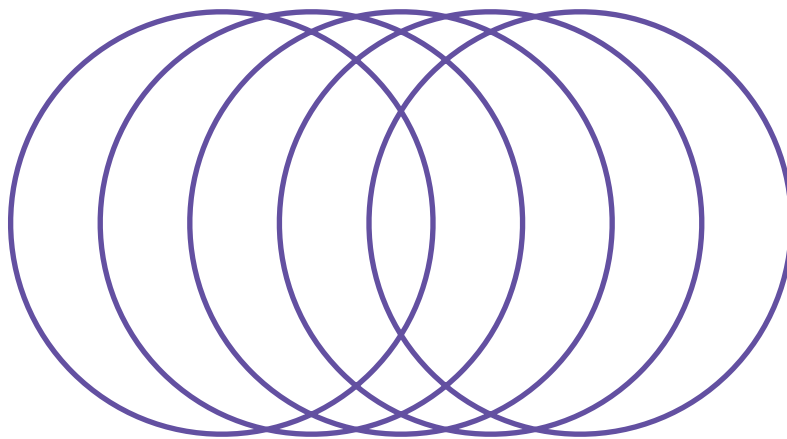


# ENQUÊTE *FLASH*

PORTÉE PAR LE GROUPE POLITIQUES PUBLIQUES  
DU COREPS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

JUIN 2024



## CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

L'enquête a été menée courant juin 2024 et a été adressée aux structures culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes : festivals, lieux de production et de diffusion, lieux de formation, producteurs de musique (labels, tourneurs) et équipes artistiques (compagnies, ensembles) étaient concernés.

L'étude visait à identifier d'une part la typologie des charges et recettes des structures du spectacle vivant et d'autre part les effets de la contraction budgétaire sur leur fonctionnement et leurs prévisions d'activité.

---

**248** structures ont répondu au questionnaire.

---

# PROFIL DES STRUCTURES RÉPONDANTES

## • Implantation territoriale

Département	Nombre	Pourcentage
Ain	10	4 %
Allier	7	3 %
Ardèche	7	3 %
Cantal	3	1 %
Drôme	11	4 %
Haute-Loire	9	4 %
Haute Savoie	33	13 %
Isère	36	15 %
Loire	19	8 %
Rhône	73	29 %
Puy-de-Dôme	29	12 %
Savoie	11	4 %
Total	248	100 %

## • Types de structures

➔ **82 lieux** ont répondu à l'enquête

Budget des lieux			
Moyen	Médian	Maximum	Minimum
1 363 205 €	680 000 €	10 327 061 €	20 000 €

Statut juridique			
Association	SCOP	SARL	Statut public
60 %	9 %	4 %	27 %

➤ **29 festivals** ont répondu à l'enquête

Budget des festivals			
Moyen	Médian	Maximum	Minimum
505 676 €	150 000 €	2 741 555 €	150 000 €

#### Statut juridique

100% d'associations

➤ **107 équipes artistiques** (compagnies, ensembles) ont répondu à l'enquête

Budget des équipes artistiques			
Moyen	Médian	Maximum	Minimum
238 639€	106 000 €	2 555 000 €	NC

#### Statut juridique

100 % d'associations

➔ **7 structures de formation** ont répondu à l'enquête

Budget des structures de formation			
Moyen	Médian	Maximum	Minimum
2 396 985 €	680 000 €	13 000 000 €	60 000 €

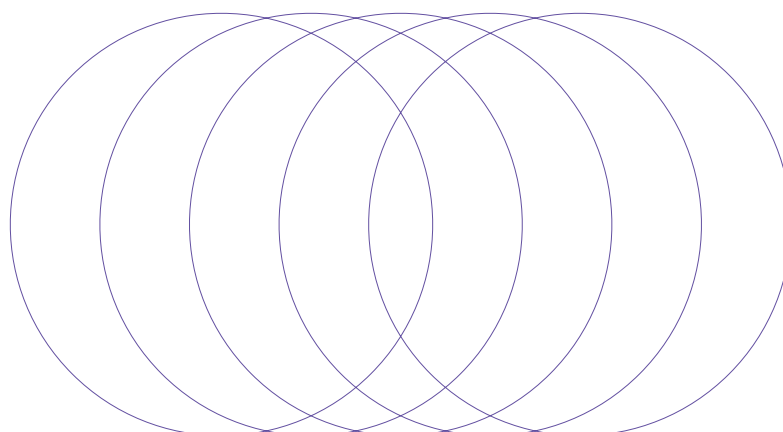
### Statut juridique

100 % d'associations

➔ **23 producteurs** (labels de musique, tourneurs) ont répondu à l'enquête

Budget des producteurs musique			
Moyen	Médian	Maximum	Minimum
618 120 €	435 000 €	2 933 509 €	2 100 €

Statut juridique des producteurs			
Association	SCOP	SARL	Statut public
65 %	13 %	22 %	0 %



# CHARGES DE FONCTIONNEMENT

## • Voyages / hébergement / restauration

**88 %** des structures interrogées (hors équipes artistiques) ont constaté une augmentation des charges liées aux VHS (voyages / hébergement / restauration).

Parmi elles, les **festivals et les producteurs musicaux semblent les plus touchés** (respectivement 87,5 % et 94,74 %).

➤ Estimation de la hausse

Entre 0 et 10%	Entre 10 et 20%	Entre 20 et 40%	plus de 40
24 %	53 %	20 %	3 %

**77 %** des équipes artistiques interrogées considèrent que l'augmentation des frais de transport impacte la négociation avec les structures de diffusion.

**78 %** des équipes artistiques interrogées ont le sentiment que les structures qui les programment ne facilitent pas la mise en place de tournées pour réduire les frais de transport, hébergement et restauration.

## • Énergie (hors essence)

**52 %** des structures interrogées ont identifié une augmentation des charges liées à l'énergie (électricité, gaz...) entre 2021 et 2023.

Parmi elles, **les lieux et les structures de formation sont celles qui se déclarent les plus touchées** (respectivement 73% et 67%).

➤ Estimation de la hausse

Entre 0 et 10%	Entre 10 et 20%	Entre 20 et 40%	Plus de 40%
24 %	30 %	29 %	18 %

## • Rémunération des salariés

**76 %** des structures interrogées déclarent avoir enregistré une **augmentation des charges liées à la rémunération de leurs salariés** (NAO, réévaluation du point d'indice) à effectif constant entre 2021 et 2023.

Parmi elles, **les lieux (90%) et les producteurs (89%)** sont les plus nombreux à se déclarer **impactés**, probablement en raison du nombre plus important de salariés permanents dans leurs équipes.

➤ Estimation de la hausse

Entre 0 et 5 %	Entre 10 et 15 %	Entre 5 et 10 %	plus de 15 %
44 %	12 %	39 %	5 %

**75 %** des festivals et des lieux interrogés déclarent avoir subi une **augmentation des charges liées aux cachets / prix de cession des artistes programmés**.

➤ Estimation de la hausse

Entre 0 et 5%	Entre 10 et 15%	Entre 5 et 10%	plus de 15%
28%	22%	31%	19%

## • Relations aux prestataires extérieurs

**56 %** des structures interrogées déclarent avoir plus de **difficultés à négocier les prix avec leurs prestataires extérieurs**. Les producteurs de musique semblent les plus touchés (68 %).

Parmi les structures ayant fait état de ces difficultés, elles identifient :

- Les prestataires techniques pour 71 % d'entre elles
- Les prestataires sécurité pour 53 % d'entre elles
- Les prestataires en communication / graphisme pour 43 % d'entre elles
- Les prestataires comptables et juridique pour 37% d'entre elles
- Les prestataires informatiques pour 27 % d'entre elles
- Les prestataires de ménage pour 25 % d'entre elles

# RECETTES

## • Subventions publiques

**91 %** des structures interrogées déclarent recevoir des subventions publiques.

	Pourcentage de structures subventionnées
Festivals	100,00 %
Lieux	95,52 %
Structures de formation	100,00 %
Producteurs (label de musique, tourneur)	94,74 %
Equipes artistiques (compagnie / ensemble)	83,52 %

Parmi les structures subventionnées, **12 %** bénéficient uniquement d'**aides au fonctionnement**, **30 %** uniquement d'**aides au projet**, et **58 %** d'entre elles **combinent** aide au fonctionnement et aides au projet.

Seules **17 %** des structures aidées au fonctionnement **ont perçu une augmentation de leurs subventions publiques pour pallier l'augmentation des charges**. Les lieux (29 %) et les structures de formation (33 %) semblent avoir été plus aidées.

A contrario, **43 %** des structures interrogées déclarent avoir **subi des baisses de subventions**, qu'elles concernent les aides au fonctionnement ou au projet. Les festivals et les structures de formation semblent avoir été plus souvent impactées (respectivement 50 % et 67 %).

## • Résultats 2023

**47 %** des structures interrogées ont déclaré un exercice déficitaire sur 2023.

	À l'équilibre	Bénéficiaire	Déficitaire
Festivals	25 %	29 %	46 %
Lieux	28 %	22 %	49 %
Structures de formation	0 %	67 %	33 %
Producteurs (label de musique, tourneur)	21%	16%	63 %
Equipes artistiques (compagnie / ensemble)	32 %	26 %	42 %

# EFFETS DE LA CONTRACTION BUDGÉTAIRE

## • Effets sur l'emploi

**63 %** des structures interrogées **emploient du personnel permanent**, parmi elles :

- 100 % des lieux et des structures de formation
- seulement 35 % des festivals
- 41 % des équipes artistiques
- 56 % des producteurs de musique déclarent de leur côté employer des permanents.

**13 %** des structures **qui emploient des permanents déclarent envisager de licencier** d'ici la fin de l'année 2025. Parmi elles :

- 22 % des producteurs de musique et
- 14 % des équipes artistiques.

**36 %** des structures interrogées envisagent de **ne pas remplacer du personnel sur le départ** en 2024 ou 2025 (CDD, retraite, alternant.e, etc.). Parmi elles :

- 44 % des producteurs de musique,
- 39 % des équipes artistiques,
- 37 % des festivals.

**39%** des structures interrogées déclarent **avoir renoncé à une embauche permanente**, y compris en apprentissage. Parmi elles :

- 62 % des producteurs de musique,
- 43 % des festivals et
- 42 % des lieux.

**36%** des structures interrogées déclarent qu'elles vont **revoir à la baisse le nombre d'intermittents embauchés** (il s'agit des intermittents embauchés directement par les structures). Parmi elles :

- 45 % d'équipes artistiques,
- 35 % de lieux.



## • Effets sur la diffusion

**35 %** des festivals déclarent prévoir une **baisse du nombre de représentations ou soirées de concert programmées** pour leur prochaine édition.

**42 %** des lieux déclarent prévoir une **baisse du nombre de représentations ou soirées de concert programmées** sur la saison 2024-2025.

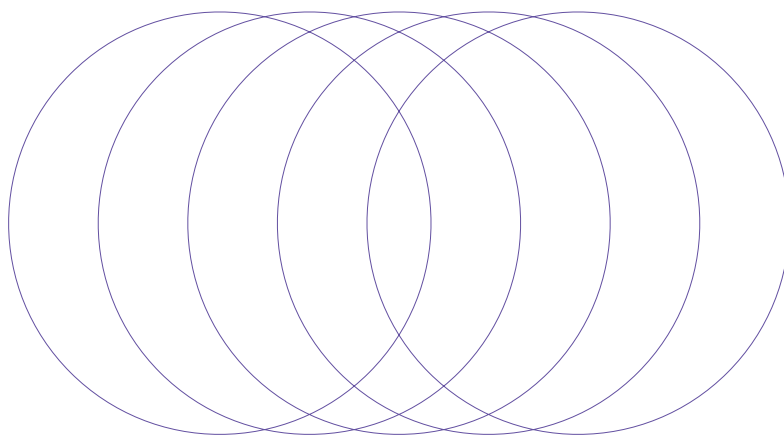
**38 %** des festivals et des lieux déclarent également une **baisse du nombre de spectacles / concerts programmés** (ce chiffre concerne le nombre de spectacles / concerts différents programmés sur une saison ou une édition).

De leur côté, **62 %** des producteurs de musique déclarent subir une baisse du nombre de dates de programmations pour leurs artistes la saison prochaine.

Tandis que **85 %** des équipes artistiques disent observer une **baisse du nombre de dates de diffusion les concernant la saison prochaine**.

**60 %** des structures interrogées (hors structures de formation), qu'elles soient programmatrices ou productrices, **déclarent avoir réduit le nombre d'artistes présents sur scène**.

Réduction du nombre d'artistes présents sur scène :		
	Non	Oui
Festivals	43,48 %	56,52 %
Lieux	32,81 %	67,19 %
Producteurs (label de musique, tourneur)	31,25 %	68,75 %
Equipes artistiques (compagnie / ensemble)	45,35 %	54,65 %



## • Effets sur la production

Parmi les festivals et les lieux déclarant produire des spectacles / concerts, **51 % ont prévu de rogner sur leurs budgets de production / co-production lors de la saison ou de l'édition prochaine.**

	Sur le nombre de projets (co)produits	Sur les deux	Sur les montants de production / co-production
Festivals	12,50 %	62,50 %	25,00 %
Lieux	12,50 %	75,00 %	12,50 %

**81 %** des producteurs de musique déclarent avoir réduit le budget de production de leurs artistes.

**73%** des équipes artistiques disent avoir vu leur budget de production baisser sur la saison 2024-25.

## • Effets sur le prix des billets

**56 %** des festivals et **51 %** des lieux déclarent que l'augmentation des charges les amène à augmenter le tarif des billets pour la saison ou l'édition prochaine.

## • Effets collatéraux de la contraction budgétaire

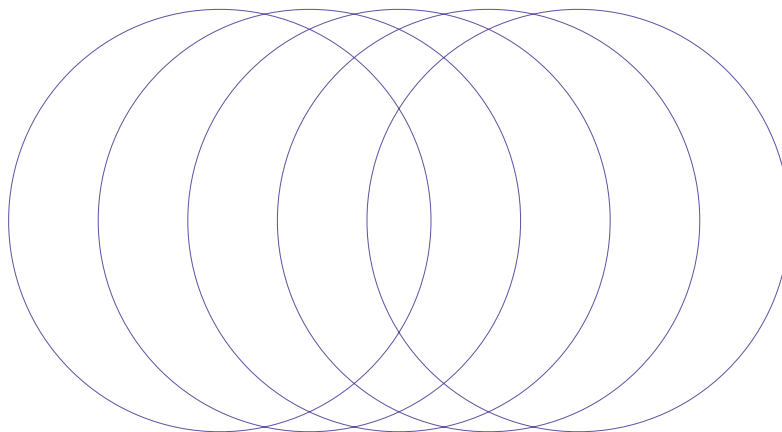
L'augmentation des charges des structures les amène à revoir leur politique :

- De recrutement et de création de postes pour **61 %** des structures interrogées
- D'évolution salariale pour **54 %** des structures interrogées
- D'investissements matériels pour **51 %** des producteurs de musique et des équipes artistiques
- D'amélioration des conditions de travail pour **49 %** des structures interrogées
- D'investissements liés à la transition écologique pour **30 %** des structures interrogées
- De maintenance des bâtiments pour **24%** des lieux et des festivals

- **Risque de dépôt de bilan**

**11 %** des structures interrogées déclarent **avoir déjà envisagé de déposer le bilan.**

	Non envisagé	Non concerné	Envisagé
Festivals	82,61%	0,00%	17,39%
Lieux	74,24%	22,73%	3,03%
Structures de formation	100,00%	0,00%	0,00%
Producteurs (label de musique, tourneur)	87,50%		12,50%
Equipes artistiques (compagnie / ensemble)	84,88%		15,12%



# LE COREPS

## COMITÉ RÉGIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE

### 4 GROUPES



#### GROUPE POLITIQUES PUBLIQUES



#### GROUPE EMPLOI & FORMATION



#### GROUPE FESTIVALS



#### GROUPE MUSIQUE ENREGISTRÉE

À la suite de la crise sanitaire, il a été décidé d'instaurer une instance régionale de dialogue entre les professionnels du spectacle vivant et enregistré et les instances publiques : le COREPS (comité régional des professions du spectacle).

La constitution du COREPS répond à un besoin de dialogue accru entre les professionnels du secteur du spectacle vivant et enregistré et les instances publiques. Composé de représentants de l'Etat, d'élus issus de tous les échelons territoriaux, d'employeurs (syndicats, réseaux, fédérations) et de salariés (syndicats, collectifs), le COREPS a vocation à organiser un dialogue constructif entre les différentes organisations représentées sur des sujets comme l'emploi, les politiques publiques, les territoires, la relation au public ou encore les mesures sanitaires récentes.

Il complète le Contrat d'Objectifs Emploi Formation de la culture en région 2020 – 2025 (COEF), qui est élargi au-delà du spectacle.

Pour en savoir plus sur la vie du COREPS (documents à télécharger, composition du comité de pilotage, comptes-rendus), voir la page dédiée :

<https://auvergnerhonealpes-spectacle-vivant.fr/coreps/>

**COREPS**  
Auvergne-Rhône-Alpes

LE COREPS EST ANIMÉ PAR :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
**SPECTACLE  
VIVANT**

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes..

LE COREPS EST PILOTÉ PAR :

  
PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes